AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP19-6-84257828

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - NIÈVRE - SAONE-&-LOIRE - YONNE - DOUBS - JURA - HAUTE-SAONE TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 30 F.

Service de la Protection des Végétaux - 21, route de Seurre - 21206 BEAUNE - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

12 Juin 1974

Bulletin n° 13 - Mai 1974

VIGNE

MILDIOU - OIDIUM - TORDEUSES DE LA GRAPPE : Les conditions climatiques, dont l'influence freinatrice sur le développement des maladies et ravageurs a déjà été signalée dans les notes précédentes, imposent à nouveau une modulation selon les régions :

- COTE D'OR, SAONE-ET-LOIRE -

La situation phytosanitaire est bonne. Les traitements effectués jusqu'à ce jour garantissent la protection pendant la floraison. Attendre prochain avis.

Rappelons que conformément à notre dernier bulletin le renouvellement a dû être effectué à la suite de pluies localisées et abondantes (Ex. pluies du 5 Juin en Côte de Nuits).

En situations tardives repérer les dégâts provoqués par les chenilles de tordeuses (vers de la grappe) et traiter dès leur découverte à l'aide des produits conseillés dans la dernière note.

N.B. : Dans les situations favorables aux tordeuses (cochylis et eudémis) et en cas de non traitement à ce jour, surveiller les vignes pendant la floraison en vue de déceler les dégâts éventuels. Intervenir rapidement s'il y a lieu.

- NIEVRE - YONNE - JURA -

La découverte de taches de mildiou en petit nombre (NIEVRE et JURA) et le développement de la végétation conduisent à renouveler le traitement dès le 14 Juin.

Ajouter un soufre micronisé mouillable pour combattre l'oïdium.

Dans les situations favorables aux tordeuses, ajouter un insecticide (voir notre bulletin précédent).

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER : Dans les vergers en bon état sanitaire, une nouvelle et dernière intervention est conseillée. Par contre la protection devra se poursuivre jusqu'à la récolte si les arbres sont contaminés même de façon très légère, le renouvellement des traitements étant fonction de la rémanence des fongicides, du lessivage par les pluies et du développement de la végétation.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES : Une première intervention a été conseillée dans les vergers fortement infestés pendant la dernière campagne (voir notre bulletin du 30 Mai). Les traitements ne semblent pas encore nécessaires dans les plantations où les infestations étaient modérées les années précédentes ; en effet les captures sont réduites, les pontes peu abondantes et un pourcentage non négligeable d'oeufs avortent avant terme.

OIDIUM DU POMMIER : Poursuivre la protection ; éliminer les pousses oïdiées.

POMME-DE-TERRE

MILDIOU : Un premier traitement est conseillé pour les plantations proches de la floraison, en particulier dans la zone de cultures légumières d'AUXONNE (21).

DORYPHORE : L'application d'un insecticide est recommandée lorsque les jeunes larves atteignent la grosseur d'un grain de blé. De nombreuses éclosions s'étant produites depuis quelques jours une surveillance des cultures s'impose. Rappelons que la lutte contre le doryphore est obligatoire.

F.1446

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté". Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

.../...

CONCOURS DE DETECTION DES PREMIERES TACHES DE MILDIOU DE LA POMME-DE-TERRE

La Station d'Avertissements Agricoles ouvre un concours pour la détection des premières taches de mildiou. Les lauréats sont récompensés par une prime :

- de 50 Frs pour la première tache signalée dans la région

et - de 30 Frs pour la seconde.

Pour obtenir cette prime, envoyer dès sa découverte, la feuille contaminée placée entre deux buvards légèrement humides, et le questionnaire ci-après dûment rempli :

Nom et prénom ....
Adresse ....
Commune où est située la parcelle .... Lieu-dit ....
Date de la découverte .... Signature ....

CULTURES LEGUMIERES

SEPTORIOSE DU CELERI : Des attaques étant signalées, assurer la protection des cultures à l'aide d'une ou deux pulvérisations fongicides ; si les foyers sont dangereux recourir à un produit systémique comme bénomyl (Benlate) ou méthylthiophanate (Pelt 44) aux doses respectives de 40 g. et 70 g./hl de matière active.

Revenir par la suite aux fongicides classiques :

- produits cupriques : 250 g. Cu/hl
- oxyquinoléate de cuivre (Quinolate 20) : 60 g./hl
- captafol (Difosan FLO, Orthodifolatan liquide))
- manèbe (Malinèbe, Mangafort, etc...) (160 g. m.a./hl
- mancozèbe (Dithane M 45, Sandozèbe, etc...))

etc...

HOUBLON (Note n° 5)

MILDIOU : Bien que le mildiou soit assez peu virulent, il est possible que de nouvelles contaminations se soient produites au cours des dernières pluies. Il convient donc de renouveler le traitement dès que possible.

PUCERONS : Si aucun insecticide n'a été utilisé lors du précédent traitement, ajouter un produit aphicide.

BETTERAVES

PUCERONS : Rappel de la note précédente.

Les Ingénieurs concernés :

J. PETIOT - M. TISSOT - G. FLAMANT

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET